

49 Nº 1 1922

Science de Marie

F. GIRERD

## Science de Marie

Dans le traité du Verbe incarné il y a un chapitre spécial qui se rapporte à la science de Jésus. N'y en aurait-il pas un à faire sur la science de Marie, puisque la Mère de Dieu ressemble beaucoup à son Fils? C'est ce qu'il est permis de penser.

L'on distingue, en Jésus, trois sciences : la science acquise, la science infuse et la science béatifique. La première, ainsi que son nom l'indique, est celle que le Verbe incarné à acquise par expérience personnelle. La science infuse est celle qu'il a reçue de son Père. Comme il a joui, dès cette vie, de la vision de Dieu, il a eu aussi la science propre aux bienheureux, que, pour cette raison, l'on appelle béatifique.

La science acquise est commune à tous les hommes. Elle grandit avec les années, suivant les capacités intellectuelles et les efforts de chacun. En Jésus aussi elle a progressé, et c'est à cette science que s'appliquent les paroles de saint Luc que « le Fils de Marie croissait en âge et en sagesse devant Dieu et devant les hommes. » Marie a eu cette science comme tous les enfants d'Adam, et elle y est allée de progrès en progrès, jusqu'à la fin de sa vie.

La science infuse est un don préternaturel qui ne rentre pas dans la loi commune. Il est réservé aux créatures privilégiées. Avant le Christ, Adam et Eve l'avaient possédé. Très certainement aussi quelques saints personnages de l'Ancien Testament, tels que patriarches et prophètes. Après le Christ, beaucoup de saints en ont été doués : les Apôtres d'abord, puis les saints Pères, les Docteurs, et d'autres, dont quelques-uns inconnus des hommes. Dans cette répartition, les femmes n'ont pas été oubliées, telles sainte Catherine de Sienne et sainte Thérèse. Il ne saurait faire doute que Marie, la reine des patriarches, des prophètes, des Apôtres, des Docteurs et de tous les saints, en ait été gratifiée. Sur l'étendue seulement l'incertitude peut subsister.

Mais la Mère de Dieu a-t-elle joui aussi, comme Jésus, de la science béatifique? Il ne semble pas. Tel est l'avis commun des théologiens. Rien en effet n'oblige d'attribuer à Marie un pareil privilège. Or, l'on ne doit l'admettre que sur de bonnes raisons, car nulle prérogative n'est plus contraire à l'état de la voie. La vision béatifique constitue le terme de l'épreuve : c'est la récompense réservée aux vainqueurs. Pour la posséder, il faut la mériter. Les théologiens ne font qu'une seule exception, Notre-Seigneur Jésus-Christ. Lui était Dieu. Il ne pouvait pas manquer de la connaissance intuitive de la Divinité,

à laquelle il était hypostatiquement uni en la personne du Verbe. Mais nulle autre dignité n'exige faveur pareille, qui crée une véritable antinomie dans la vie présente (1).

Cela ne veut pas dire que Marie n'ait point participé, en certaines circonstances et d'une manière transitoire, à la félicité des bienheureux. Plusieurs le pensent, et la chose est vraisemblable. Dieu se montrait à nos premiers parents, dans le paradis terrestre (Gen., III, 8). A plusieurs patriarches et prophètes il a accordé la même faveur. Depuis l'avènement du Christ, que d'âmes ont été favorisées de visions ou d'extases, qui sont autant de participations, plus ou moins parfaites, à la connaissance intuitive de Dieu! Il est donc croyable que Dieu ait octroyé semblables faveurs à celle qui est la reine des saints, et sa Mère (2).

Dans cette étude, nous ne parlerons que de la science infuse de Marie. Ce que nous en dirons n'est pas du dogme, mais des conclusions théologiques, qui ne dépassent pas toujours la probabilité.

## I. — Usage anticipé de la raison.

C'est la première question qui concerne la science de Marie. Suivant la loi commune, l'homme ne pense, ne raisonne, en un mot ne sait rien, que postérieurement à sa naissance, et après avoir acquis un certain développement physique. Par un privilège particulier, Dieu peut lui accorder l'usage de sa raison, dès le sein de sa mère, et même dès le premier instant de sa conception. Adam et Eve, ayant été créés à l'état adulte, pensèrent et connurent aussitôt. Le

<sup>(1)</sup> Cf. LEPICIER, Tractatus de B. Firgine Maria, Paris, Lethielleux. p. 199; cf. Suarez, de Incarnatione, Disp. IV, s. 1, n. 1.—(2) S. Augustin prétend que Moïse et saint Paul ont vu la substance même de Dieu, des ici-bas (P. L. XXXIII, col. 610). Suarez attribue ce privilège à Marie (o. c., Disp. 18, s. 4, n. 8); de même S. Thomas de Villeneuve, Denys le Chartreux, Terrien, etc; cf. ce dernier, o. c., t. II, p. 302. Cf. aussi S. Th., II, II, q. 175, a. 3 ad 2<sup>m</sup>.

Christ, d'après l'enseignement de tous les théologiens, jouit également de l'usage de ses facultés intellectuelles dès le moment où son âme fut créée et unie au Verbe. Beaucoup soutiennent que saint Jean-Baptiste reçut un degré de science infuse, six mois après sa conception, lorsque Marie rendit visite à sa cousine Elisabeth. Saint Luc, qui nous raconte le fait, dit que lorsque Elisabeth entendit le salut de la Vierge, son enfant tressaillit dans son sein. L'on pourrait ne songer qu'à un phénomène physique, mais la pensée de l'Évangéliste paraît autre.

Ainsi ont cru, en général, les Pères et les Docteurs de l'Église: Saint Irénée, Tertullien, Origène, saint Ambroise, saint Léon le Grand (1), etc. Selon eux, le saint Précurseur aurait fait, à ce moment, acte d'intelligence, non sans doute en vertu d'une science acquise.

Il est naturel, après cela, d'attribuer à la Mère de Dieu une faveur analogue. Si l'Écriture et la Tradition primitive ne le disent pas, il est permis de le conclure par la raison, sinon d'une manière certaine, du moins très probable.

Cet usage anticipé aurait été accordé à la sainte Vierge dès le premier instant de sa conception, c'est-à-dire dès la création de son âme. Marie aurait été sanctifiée avec pleine conscience du mystère que Dieu opérait en elle. Sa volonté coopéra à la grâce qu'elle reçut. Ainsi en a-t-il été de Jésus. Cette doctrine est celle de Jacques le Moine, au XIº siècle, saint Bernardin de Sienne, Suarez (2), Salméron (3), saint François de Sales qui la déclare certaine (4), Vasquez (5) qui la proclame commune, le P. de la Colombière (6), saint Alphonse de Liguori. Nous donnerons plus loin, le témoignage de plusieurs d'entre eux.

<sup>(1)</sup> Voir les textes dans Terrien, La mère de Dieu, t. II, p. 14. (2) O. c., Disp. IV, s. 7, n. 2. — (3) T. III, tract. 12. — (4) Sermon 83, édit. d'Annecy, 1897, t. IX, p. 384. — (5) In III P., Disp. 119, c. 3. — (6) Début du 2° sermon pour le jour de la Conception.

A l'encontre, il faut citer trois noms de grande autorité, au moins les deux premiers: saint Thomas, Gerson (1) et Muratori (2). L'Ange de l'École a ces paroles: « Marie n'ent pas l'usage de sa raison pendant qu'elle était au sein de sa mère, parce que cela a été le privilège spécial du Christ (3). » Cajétan (4) a pensé que le docteur angélique n'a pas entendu nier l'usage anticipé de la raison en Marie, au moment de sa sanctification, mais seulement l'usage continu, pendant qu'elle était dans le sein de sa mère. Mais cette interprétation est bien discutable. Sans doute, saint Thomas ne vise pas spécialement la doctrine que nous exposons; mais son affirmation étant générale, d'après les règles il ne faut pas distinguer où l'auteur ne distingue pas; il paraît donc que l'Ange de l'École est contraire. Nulle part ailleurs il ne fait soupçonner qu'il est favorable.

Suarez ne se contente pas d'affirmer cet usage anticipé en Marie au moment de sa première sanctification, il prétend déterminer ce que la sainte Vierge a connu par le premier acte de sa raison. Il pense que ses premières connaissances ont porté principalement sur Dieu et le Christ, parce que celles-ci étaient utiles à sa sanctification, et que pour saint Jean-Baptiste, le premier degré de science infuse lui a révélé Jésus enfermé dans le sein de sa Mère. Il n'y a rien que de vraisemblable en cela.

L'usage anticipé de la raison n'aurait point été passager, c'est-à-dire, limité au moment de la première sanctification, comme un éclair dans la nuit, mais continu, pendant le temps que Marie a passé dans le sein maternel. Il n'a pas cessé à sa naissance, mais a été se développant, grâce à une infusion toujours plus abondante de science surnaturelle (5).

<sup>(1)</sup> Tract. de suscept, humanit. Christi verit. T. I, p. 453. — (2) De Superst. vitanda, c. 23. — (3) III P., q. 27, a. 3. — (4) In h. l. — (5) Cajetan est contre cette continuité, bien qu'il admette la première partie de la thèse, in III P., q. xxvII, a. 3.

La science infuse que la sainte Vierge aurait reçue, dès le premier instant, est celle que les théologiens appellent infuse per se, c'est-à-dire indépendante de l'imagination et des autres facultés sensibles. Il ne pouvait en être autrement, puisque le corps de Marie fut, au commencement, incapable de servir d'organe aux images dont l'homme a naturellement besoin pour penser. Il fallait que son intelligence se suffit et agît à la manière des esprits angéliques. Une science infuse per accidens, c'est-à-dire surnaturelle dans son origine, mais non dans son exercice, ne se conçoit pas pendant les premiers mois de la vie de la sainte Vierge. Ainsi pensent Suarez(1), et d'autres.

Certains, cependant, rejettent la science infuse per se, pour n'admettre que la science infuse per accidens, par exemple, le P. Lépicier (2). Le motif est que la science infuse per se est propre aux anges et aux bienheureux. Si le Christ l'a possédée, c'est qu'il a été compréhenseur dès ici-bas, mais Marie ne l'a pas été. Les adversaires répondent, qu'il n'est rien moins que prouvé qu'il faille être ange ou bienheureux, pour être gratifié de cette science. Il est bien vrai qu'on ne l'accorde pas à Adam et Eve; mais ils n'en avaient pas besoin, puisqu'ils ont été créés à un âge où l'imagination peut remplir ses fonctions naturelles. Ne trouve-t-on pas, chez certains saints, une participation à la science infuse per se? Ils nous disent, lorsqu'ils racontent leurs visions ou leurs extases, qu'ils se sentent impuissants à exprimer clairement ce qu'ils ont vu ou entendu. Ils ont beau multiplier les comparaisons et les images, il leur faut toujours avouer finalement que rien ne les satisfait. Saint Paul, ravi au troisième ciel, déclare avoir entendu des paroles mystérieuses, qu'il n'est pas possible à l'homme de redire (II Cor. XII, 4). Ces paroles indiquent que

<sup>(1)</sup> O. c., Disp. XIX, s. 3, n. 3; Cf. TERRIEN, l. c. t. II, p. 36. -- (2) O. c. p. 200.

les saints reçoivent, dès ici-bas, des connaissances surnarelles, disproportionnées aux images des facultés sensibles. La science qui leur est infusée n'en dépend qu'imparfaitement et, par suite, mérite jusqu'à un certain point le nom de science infuse per se.

Cette science produisait en la sainte Vierge, une vie intense de contemplation et d'amour, que rien n'interrompait, ni diminuait, pas même le sommeil. Celui-ci se limite au corps et aux facultés sensibles, et n'atteint pas l'intelligence en elle-même. Si ses opérations sont suspendues ou atténuées, ce n'est qu'à cause de sa dépendance extrinsèque envers le corps. Lorsqu'on admet une science infuse per se, c'est-à-dire indépendante des puissances inférieures, il n'y a aucun motif d'affirmer une interruption dans son exercice. Suarez (1) prouve cette thèse, en alléguant que cela convenait à une Mère de Dieu qu'elle ne cessât jamais de connaître et d'aimer Dieu. Quelques saints n'ont-il pas joui, d'une certaine manière, d'une prérogative semblable? Saint François-Xavier, par exemple, répétait de cœur et de bouche, pendantson sommeil, d'ardentes invocations à la sainte Trinité. Les biographes de saint Alphonse Rodriguez disent que son sommeil était comme une prière ininterrompue. « Malgré tous mes efforts pour me distraire, déclare sainte Thérèse, mon oraison était si continuelle, que le sommeil même semblait ne point l'interrompre (2). » Si de pareilles faveurs ont été accordées à des saints, il est raisonnable de ne pas les refuser à la sainte Vierge. Qu'on ne dise pas que ces grâces sont gratis datae, c'est-à-dire sans utilité pour la sanctification de la personne qui les reçoit; elles sont vraiment gratum facientes. Nous prouverons cela un peu plus loin; il est temps d'établir notre thèse.

<sup>(1)</sup> O. c., Disp. XIX, s. 3, n. 3; Terrien l'adopte également, o. c. t. II, ch. II, p. 34. — (2) Vie écrite par elle-même, ch. xx.

B.R. T. ALIX. 1922. JUILLET-AOUT. \$-26

\* \*

Puisque, comme nous l'avons reconnu, l'Écriture est muette sur la question, nous interrogerons de suite la Tradition. Celleci ne fournit pas non plus de témoignage explicite pendant les premiers siècles, mais certaines données peuvent être utiles, car elles sont suggestives.

Une tradition très ancienne, dont on peut suivre la trace jusqu'au II<sup>e</sup> siècle, puisque le Protévangile de Jacques la consigne, veut que Marie ait été offerte au Temple dès l'âge de 3 ans.

Les premiers Pères qui ont parlé du mystère de la Présentation, sont unanimes à dire que la sainte Vierge s'offrit ellemême, dans la plénitude d'une vertu couronnée, qu'elle connaissait ce mystère par avance, et que, depuis longtemps, elle soupirait après lui. Georges de Nicomédie, au IXe siècle, s'écrie : « O l'âme pure et vraiment radieuse qui, dans un corps plein de sève, montre en elle des dons bien supérieurs à la raison humaine; âme bienheureuse, en qui le défaut de l'âge et les faiblesses de l'enfance n'empêchèrent, ni la perfection de la vertu, ni l'union la plus étroite avec Dieu (1). » Ces paroles, et d'autres du même genre, sans prouver, témoignent toutefois d'une extraordinaire précocité en Marie, supposant une science infuse. Cette précocité n'a rien que de vraisemblable, puisqu'on en trouve d'analogues chez les saints. Il en est qui ont fait le vœu de virginité à cinq ans. La petite Nellie, Irlandaise, morte en 1908, en odeur de sainteté, à l'âge de 4 ans et demi, était déjà douée d'une piété angélique et possédée d'une véritable faim de l'Eucharistie.

Au XI<sup>e</sup> siècle, Jacques le Moine, peut-être évêque, fait ainsi parler Marie, à propos du mystère de la Visitation : « L'amour de Dieu a suivi la croissance de mon corps : il a grandi avec moi : née avec lui, mon âme, ô Dieu, vous a sans relâche tissé des louanges (1). »

Si nous passons au xve siècle, nous rencontrons saint Bernardin de Sienne, qui est aussi catégorique que possible : « A sa première sanctification, la Vierge fut illuminée dans son intelligence d'une clarté non pareille, que le Saint-Esprit répandit en elle... La bienheureuse Vierge, lorsqu'elle était encore au sein de sa mère, eut l'usage de son libre arbitre et de sa raison. Et, suivant plusieurs, elle fut alors dans un état de contemplation plus sublime que nulle créature ne le fut jamais dans la maturité de l'âge... Il n'est pas étonnant que la Mère de Dieu, longtemps avant l'âge fixé par la nature, ait reçu de Dieu cette abondance de lumière avec un si libre exercice de sa volonté, puisque tant d'autres saints, dès l'âge le plus tendre, nous offrent de si admirables exemples de vertu, de grâce et de lumière (2). » L'on ne doit pas voir, dans ces paroles, seulement une opinion personnelle, mais une doctrine communément recue. Saint Bernardin distingue, en effet, expressément ce qui n'est que le sentiment de quelques-uns.

Nous pourrions citer aussi un passage de saint François de Sales (3); qu'il suffise de dire qu'il déclare notre doctrine certaine. Suarez, Salméron, Vasquez, qui la proclame commune, le P. de la Colombière, ne sont pas moins catégoriques. Enfin, voici comment s'exprime saint Alphonse de Liguori: • Ce n'est pas une opinion particulière, mais celle du monde entier que Marie, enfant, ayant reçu dans le sein de sainte Anne la grâce sanctifiante, reçut au même instant le parfait usage de la raison, avec une grande lumière correspondante à la grâce dont elle fut enrichie (4). »

<sup>(1)</sup> P. G., CXXVII, col. 676. — (2) De Concep. B. M., Sermo 4, n. 1, c. 3, t. IV, edit. Lugd. 1650, p. 86. — (3) Nous avons donné un peu plus haut les références. — (4) Gloires de Marie, II P., disc. sur la Nativ., p. 2.

Tous ces témoignages constituent une autorité extrinsèque respectable. Si elle ne fait pas certitude, elle assure du moins une très sérieuse probabilité. La preuve de raison montrera qu'une telle doctrine ne repose pas en l'air, mais se rattache à d'autres vérités théologiques par des liens intimes.

\* \*

Un premier argument est celui qui sert à prouver l'existence d'un semblable privilège en Jésus : « La sanctification du Christ, dit saint Thomas, dut être souverainement parfaite puisqu'il a été sanctifié pour sanctifier les autres. C'est pourquoi il a reçu la grâce de la sainteté, avec un mouvement actuel et libre de sa volonté vers Dieu (1). » Pour bien comprendre ces paroles, il faut les joindre à celles que l'on trouve au même endroit, un peu auparavant, et qui fournissent le principe sur lequel s'appuie la doctrine du Docteur angélique: « Il y a une double sanctification : celle des adultes qui se fait suivant leur acte propre, et celle des enfants qui sont justifiés, non par leur acte personnel de foi, mais par la foi de leurs parents ou de l'Église. De ces deux modes de sanctification, le premier est d'autant plus parfait que l'acte l'emporte sur l'habitude, et ce qui est par soi, sur ce qui vient purement du dehors. » De ce raisonnement, les théologiens ont conclu que Jésus avait été sanctifié à la manière des actes, c'est-à-dire, consciemment. Et c'est pourquei ils affirment que Jésus a eu l'usage de sa raison dès le premier instant de sa conception. C'est la une doctrine théologiquement certaine qu'il n'est pas permis de mettre en doute. Quand la question s'est posée pour Marie, beaucoup ont pense que l'argument valait pour elle : la Mère et le Fils se ressemblent tellement, et sur tant

<sup>(1)</sup> III P., q. 34, n. 3.

de points, que la parité doit exister, relativement au mode de la première sanctification.

Nous avons montré ailleurs, que le premier degré de grâce reçu par Marie a été extraordinaire, qu'il a surpassé, d'après l'enseignement commun, celui de n'importe quel saint ou ange, parvenu au terme, que, suivant une pieuse opinion, il aurait même été supérieur à la grâce réunie de tous les élus du ciel. Une pareille sanctification ne peut être inconsciente, puisque une sanctification inconsciente est essentiellement imparfaite. Marie a donc contribué à la réception de la première grâce par un libre mouvement de son âme vers Dieu, lequel implique un acte de connaissance et de volonté.

Il n'importe pas de savoir si ce mouvement a servi de préparation à la grâce, comme dans l'adulte qui, à l'âge de raison, se tourne librement vers Dieu et reçoit, en retour, la première grâce sanctifiante, s'il est encore souillé du péché originel, ou si, au contraire, l'acte de Marie n'a été qu'une libre acceptation du don de Dieu. De l'une ou l'autre façon, l'intervention consciente de la Vierge dans sa première sanctification a aidé à la perfection de celle-ci.

Un autre argument est que notre première mère, Eve, a joui, dès le premier instant, de l'usage de sa raison, éclairée par une lumière infuse. Or Marie est la nouvelle Eve, bien plus parfaite que l'autre, ayant dû réparer le mal causé par celle-ci.

Comment n'aurait-elle pas reçu un privilège pareil? Faudrait-il dire que la nouvelle Eve a été moins bénie, moins « remplie de grâce » que l'ancienne?

D'autre part, la précocité religieuse de certains saints montre que Dieu n'est pas avare de science infuse, dès les premières années de la vie. Tel ou tel, encore sur les bras de sa mère, a révélé l'action de la grâce par des exemples de vertu manifestement au-dessus de son âge. Il n'est pas possible de refuser de semblables lumières à la Mère de Dieu; non

seulement il faut les lui accorder, mais lui en attribuer de plus grandes et de plus précoces.

\* \*

Mais, faut-il conclure que l'usage de la raison a été permanent en Marie, depuis sa conception? Assez communément on l'affirme. Toutefois les partisans sont un peu moins nombreux; ils sont aussi moins affirmatifs. L'on ne prête pas un privilège pareil à Jean-Baptiste. Sans vouloir prétendre à la certitude, nous dirons que cette opinion n'est point dénuée de fondement, comme nous l'allons voir.

D'abord, Jésus a joui de cette prérogative. Non seulement il a coopéré à sa première sanctification, mais a vécu sans interruption, à partir de ce moment, dans une vie de contemplation et d'amour. Tel est l'enseignement commun des théologiens. La similitude, déjà tant de fois constatée entre le Sauveur et sa Mère, invite à reconnaître une prérogative semblable à Marie. Rien ne s'y oppose. Ni sa condition de pure créature ni l'état de la voie.

D'autre part, cette faveur est éminemment utile pour réaliser de rapides et grands progrès dans une âme. Si l'éminence de la première grâce reçue par la Vierge a demandé l'usage de la raison, il a été aussi nécessaire pour son développement, qui a été incontestablement merveilleux, comme il convenait à une Mère de Dieu.

La ressemblance qui existe entre la première Eve, innocente, et la nouvelle autorise la même conclusion. Ce n'est point seulement le temps d'un éclair que la compagne d'Adam a connu et aimé son Dieu, mais le don de la science infuse, une fois accordé, ne lui a plus été retiré, sinon après le péché. Marie aurait-elle été inférieure sur ce point?

La précocité de certains saints confirme ce sentiment. Elle

vaut pour la permanence de la raison aussi bien que pour un usage originel mais passager.

L'on avouera que ces diverses raisons ne sont pas sans valeur et constituent au moins une probabilité.

Que cette vie intérieure de Marie, indépendante des sens externes et internes, n'ait pas cessé au moment où la raison eût son exercice normal, tout porte à le croire, et c'est l'opinion des auteurs dont nous venons de parler. Il n'est pas vraisemblable que Dieu ait retiré à la sainte Vierge le privilège qu'il lui avait accordé. Les dons de Dieu sont sans repentance dit saint Paul (Rom., XI, 29).

Cette vie continue de contemplation avait autant sa raison d'être à l'âge adulte qu'auparavant. A sept ans, les progrès de Marie ne devaient pas se ralentir, mais s'accélérer, puisqu'elle approchait du grand jour de l'Incarnation.

Ce n'est pas à dire que la Vierge vécut dans une extase perpétuelle, dans une suspension permanente de la vie extérieure. Les phénomènes corporels du ravissement ne sont point des conditions de l'union parfaite avec Dieu. Ils sont seulement une étape dans l'ascension vers le Créateur. Le mariage spirituel, ou l'union transformante, est le dernier degré de la vie mystique; or cet état comporte de moins en moins l'extase. Marie aura dû vivre, dès le principe, dans l'union transformante.

(à suivre)

R. D. GIRERD.